



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 Mars 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 59

Votants : 75 (dont 16 procurations)

N° 5

OBJET :

FISCALITÉ

FIXATION DES
TAUX POUR
L'ANNÉE 2022

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 05 AVRIL 2022

Publiée ou notifiée
le : 05 AVRIL 2022

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Ariane MILET, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie-José MORIER, Pascal DEVOS, Jean-François CHAUFFRIAS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD (de la délibération n° 1 à la délibération n°17 et à partir de la délibération n° 31), Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN (de la délibération n° 1 à la délibération n° 44 et à partir de la délibération n° 46), Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET (jusqu'à la délibération n° 39), Sylvain BRUNO, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Pauline TIROT, Henri SARRE, Corinne IBARRA, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Bernard KAJDAN, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. François SENNEPIN à Elisabeth BARGE – Alain VENUAT à Michel LAURENT - Nathalie CHAMOIX-BOUILLON à Hadrien FAYET – Franck GONZALES à Pierre BONNET – Bertrand BAYLAUCQ à Annie DAUPHIN - Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY – Marie CHATELAIS à Annie CORNE – Alexandre GIRAUD à Jean-Dominique BARRAUD – Jean-Marc BOUREL à Sandrine MIZOULE-MORIER – Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE – Anne-Sophie RAVACHE à Jean ALMAZAN - Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT - Alexis BOUTRY à Sylvie DUBREUIL - Linda PELISSIER à Yves-Jean BIGNON - Isabelle RECHARD à Alexis MAYET – Evelyne VOITELLIER à Henri SARRE.

Absents excusés :

Mme et M. Laure GUERRY - Patrick BLETHON

Secrétaire : M. Jean-Sébastien LALOY.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1609 nonies C et 1638-0 bis,

Vu la refonte de la fiscalité locale en 2021 liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les foyers fiscaux,

Considérant la volonté de stabiliser les taux de fiscalité pour la 11^{ème} année consécutive,

Considérant que le nouveau schéma de financement des collectivités locales est entré en vigueur en 2022,

Les taux en vigueur en 2022, qui ne connaissent pas d'augmentation, pour Vichy Communauté sont donc :

- Taxe sur le foncier bâti : **0.396%**
- Taxe sur le foncier non bâti : **2.36%**
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Vichy-Cusset-Bellerive) – TEOM : **6.75%**
- Cotisation foncière des entreprises : **28.63%**

Propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver ces propositions de taux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- Approuve cette proposition,
- Charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 31 mars 2022.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

 **Signé numériquement par**
FRÉDÉRIC AGUILERA
DN : C=FR, O=Certinomis,
OU=0002 433998903,
CN=Certinomis - Easy CA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A vichy
Date : mardi 5 avril 2022 13:03:46

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 5 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2022
- FISCALITÉ - FIXATION DES TAUX POUR L'ANNÉE 2022

.....
Date de décision: 31/03/2022

Date de réception de l'accusé 05/04/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 31MARS2022_5

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220331-31MARS2022_5-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .2

Finances locales

Fiscalité

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 5- Délib FIXATION TAUX FISCALITE LOCALE - VU CP_signé.pdf (99_DE-
003-200071363-20220331-31MARS2022_5-DE-1-1_1.pdf)